

**Communauté de Communes
du Terrassonnais en Périgord
Noir Thenon Hautefort**

**Pôle des Services Publics
58 Ave Jean Jaurès
24120 TERRASSON-
LAVILLEDIEU**

L'an deux mil quinze, le 21 décembre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des Fêtes de Hautefort, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET.

Date de convocation : 14 décembre 2015

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	61
Présents	45
Votants :	48
Pour :	48
Contre :	0
Abstention :	0

PRÉSENTS :

Titulaires : Didier CLERJOUX, Josiane LEVISKI, Gérard DEBET, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Jean-Marie SALVETAT, Patricia FLAGEAT, Jean-Michel DEMONEIN, Stéphane ROUDIER, Gaston GRAND, Jean-Marie CHANQUOI, Nadine ÉLOI, Yves MOREAU, Catherine LUSTRISSY, Roland MOULINIER, Daniel BOUTOT, Philippe VIEILLEFOSSE, Pierre AUGUSTE, Isabelle COMBESCOT, Laurent DELAGE, Alexandra DUMAS, Francis AUMETTRE, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Serge PÉDENON, Jean-Claude GUARISE, Bernard DURAND, Laurent MONTEIL, Michel LAPOUGE, Jean-Michel LAGORCE, Jean BOUSQUET, Frédéric GAUTHIER, Jean-Pierre JACQUINET, Roger LAROUQUIE, Arlette VERDIER, Jean-Luc BLANCHARD, Dominique BOUSQUET, Dominique DURAND, Laurent PELLERIN.

Suppléants : Amandine DUCHEYRON représente Gérard MERCIER, Jean-René SKOWRON représente Jacques MIGNOT, Béatrice ROLLAND représente Charles SOL, Jean-Jacques LARENA représente Serge EYMARD, René GAILLARD représente Claude SAUTIER, Patrick DELAUGEAS représente Camille GERAUD.

EXCUSÉS

Titulaires : Dominique DURUY, Bertrand CAGNIART, Gérard MERCIER, Guy COUPLET donne pouvoir à Stéphane ROUDIER, Jean-Michel LAGORSE, Annie DELAGE, Jacques MIGNOT, Charles SOL, Serge EYMARD, Olivier ROUZIER, Claude SAUTIER, Camille GERAUD, Régine ANGLARD, Bernard BEAUDRY donne pouvoir à Roger LAROUQUIE, Coralie DAUBISSE, Florence DEBAT-BOUYSSOU, Pierre DELMON, Isabelle DUPUY, Claudine LIARSOU donne pouvoir à Arlette VERDIER, Sabine MALARD, Francis VALADE, Nicole RAVIDAT.

SECRÉTAIRE : Mme Bernadette MERLIN.

OBJET : Renouvellement de l'adhésion au CDAS pour l'année 2016

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi du 19/02/2007 rendant obligatoire la mise en œuvre d'une action sociale par les collectivités territoriales au bénéfice de leurs agents,

VU la création en date du 25 février 1992 d'un Comité Départemental d'Action Sociale (CDAS) placé auprès du Centre de Gestion de la Dordogne,

Considérant que l'adhésion au CDAS implique l'adhésion au Comité National d'Action Sociale (CNAS) pour un taux de cotisation de 1,30% de la masse salariale de l'année N pour la collectivité et 26 € par agent adhérent.

Monsieur le Président propose à l'Assemblée communautaire de délibérer sur l'adhésion de la collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** l'adhésion de la collectivité au CDAS pour l'année 2016,
- **S'ENGAGE** à inscrire au budget le montant total de la cotisation,
- **AUTORISE** le Président à effectuer les démarches nécessaires pour cette adhésion.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,
le 22/12/2015.

Le Président,

Dominique BOUSQUET.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-200041150-20151221-DE2015104-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2015